

**Subventions sur le budget 2016 de la Faculté
de Médecine Purpan.**

Conseil d'administration du 3 juin 2016

Délibération 2016/06/CA-059

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté de Médecine Purpan du 22 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers allouent les subventions suivantes, sur le budget 2016, aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Purpan :

- Association ACTR – Participation équipes rugby	480 €
- Association MAST – Equipement sportif	590 €
- ACEMT – Xxième gala de Médecine	1 000 €
- ACEMT/ACT – Accueil étudiants Erasmus durant l'été	500 €
- ETAI – ETAI pour le Vietnam	500 €
- Tutorat associatif toulousain – concours blanc PACES 2 ^{ème} semestre	100 €
Total crédits alloués	3 170 €

Toulouse, le 3 juin 2016
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0